



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Versement d'une subvention complémentaire exceptionnelle au CCAS en 2020

DEL-2020-098

Numéro de la délibération : 2020/098

Nomenclature ACTES : Finances locales, décisions budgétaires

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 16/11/2020

Date de convocation du conseil : 10/11/2020

Date d'affichage de la convocation : 10/11/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : M. LE BRIS Gabriel par M. JESTIN Hervé, Mme LE TUTOUR Maryvonne par M. GUILLOT Georges-Yves

Versement d'une subvention complémentaire exceptionnelle au CCAS en 2020

Rapport de Véronique DELMOULY

La Ville de Pontivy verse tous les ans une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale. La subvention pour 2020 a été votée pour un montant de 475 000 € lors du Conseil du 10 février 2020.

Deux dépenses conséquentes et non prévisibles lors du vote du budget, impactent l'équilibre budgétaire du CCAS : un rachat de cotisations de retraite notifié en septembre 2020 dont le CCAS est redevable de la part employeur pour un agent sous contrat pendant 14 ans (de 1990 à 2004), et la prime exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19 pour sa part non financée par l'Etat et le Département.

Un abondement exceptionnel de la subvention pour 2020 est nécessaire, afin d'éviter un déficit de fonctionnement du CCAS. Son montant est estimé à 50 000 € après prise en compte du solde disponible dans le budget du CCAS.

Nous vous proposons :

- De verser une somme complémentaire de 50 000 € au CCAS à titre exceptionnel pour l'exercice 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 17 novembre 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**